

DECISION DU PRESIDENT. CA 181-2019

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision

Demande de tarifs de la Facult  Droit,  conomie, gestion

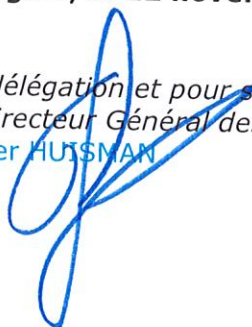
Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver l'actualisation des tarifs du Club des Partenaires.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 22 novembre 2019

*Par d l gation et pour signature,
Le Directeur G n ral des Services
Olivier HUTSMAN*



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **29 novembre 2019**

Délégation : tarifs et droits spécifiques inférieurs ou égaux à 10 000€

<i>Date de validation par le conseil de gestion : Conseil de Faculté du 21 novembre 2019</i>		<i>Nom de la composante, du service commun ou de la Direction : Faculté de droit, économie, gestion</i>	
<i>Date de validation par la DAF :</i>		<i>Nom de la structure :</i>	
Désignation	Montant	Centre financier	Observations
Actualisation des tarifs du Club des Partenaires :		901-10 (OTP : 901 Club P)	Montants ouverts à la défiscalisation à hauteur de 60 % du don
Offre « Club » partenariat événements	1 250 €		
Offre « Dynamique » partenariat étudiants	3 750 €		
Offre « Réseau » partenariat Faculté	7 500 €		